

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20231027-D2023702-DE
Reçu le 06/11/2023

délibération :
D_2023_7_2

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 27 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 19 Octobre 2023

Présents : 16

Présents : Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame GONTIER Stéphanie, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric, Madame BOINEAU Isabelle

Votants : 18

**Objet : Convention
d'occupation de l'ancienne
maison de retraite par
l'association de chasse Chez
Trillaud**

Pouvoirs :

Madame CHOTYS Céline a donné pouvoir à Madame DUBOIS Anne
Monsieur MAUVEROU Philippe a donné pouvoir à Madame MAUREL Marion

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MORA Vincent, Madame CHOTYS Céline, Monsieur MAUVEROU Philippe

Secrétaire de Séance : Monsieur Yannick MOREAU

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition gratuite d'une pièce dans les locaux de l'ancienne maison de retraite, route de la Boissière, avec l'association de chasse du Trillaud a été signée le 1er août 2013 pour une durée de 1 an.

Les chasseurs utilisent ce local, pour y organiser des réunions de fin de chasse et pour le dépouillage du gibier.

Il convient de régulariser la situation et de signer une nouvelle convention.

Madame le Maire propose de reconduire la convention de mise à disposition dans les mêmes conditions.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention de mise à disposition.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire

Emis le 27/10/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 06/11/2023

